

Arcachon : extension des Zones 30 et piétonnisation estivale

Lundi 3 juin, Yves Foulon, Maire d’Arcachon a présenté les dispositifs mis en place pour apaiser la circulation dans la ville : extension des zones 30km/h, piétonnisation estivale et parking-relais. Ces mesures ont été réfléchies et proposées conjointement avec les participants aux Ateliers Citoyens d’Arcachon. Ces ateliers rassemblent des résidents volontaires pour réfléchir et proposer des idées pour améliorer le cadre de vie de la ville.

Extension des Zones 30

La municipalité a décidé d’étendre les zones 30 à plusieurs quartiers stratégiques (centre-ville, Aiguillon, ville d’hiver, Pereire Abatilles, Moulleau). Cette mesure vise à renforcer la sécurité routière pour les piétons et les cyclistes, tout en réduisant les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. La police municipale veillera à l’application de cette nouvelle réglementation et des panneaux de signalisation seront installés.

Piétonnisation estivale

Du 6 juillet au 25 août, le centre-ville d’Arcachon sera piéton de 12h à 23h pour diminuer la circulation automobile pendant la période estivale. Les accès seront fermés par des barrières mobiles, avec des dérogations pour les services d’urgence, les professions médicales, les artisans en intervention urgente et les commerçants nécessitant des livraisons régulières.

Périmètre concerné :

- Boulevard de la plage
- Cours Héricart de Thury
- Cours Lamarque de Plaisance
- Avenue Gambetta

Stationnement

Pour faciliter l'accès au centre-ville, un parking relais sera mis en place à l'entrée d'Arcachon (au niveau du parking des bus des lycées et du collège). La journée dans ce parking est à 4€ par jour, avec des navettes gratuites toutes les 15 minutes entre 9h et 23h, 7j/7.

Un abonnement mensuel à 50€ est disponible pour les actifs qui travaillent à Arcachon.

PLAGES HORAIRES D'ACCÈS aux voitures, en zone piétonne		6 juillet > 25 août 2024		
RÉSIDENTS ET PROFESSIONNELS	6H/12H	12H/20H	20H/23H	23H/6H
Avec place de stationnement privée	Accès autorisé pour garer son véhicule (stationnement sur place privée uniquement)			
Sans place de stationnement privée	Accès autorisé	Accès interdit	Accès autorisé	
Livreurs	Accès autorisé jusqu'à 12h	Accès interdit		



Rues concernées par l'extension de la Zone 30



SECTEUR AIGUILLON

Existant

- Bd Deganne (face à Saint-Elme)
- Bd Mestrezat
- Rue Saint-Elme (face à l'école des Mouettes)
- Rue André Carmagnat / Rue Sanson
- Av. de la Règue Verte

Extension

- Rue Saint-Elme (reste du linéaire)
- Rue de la Pêcherie (partie de voie vers le Port)
- Quai du Capitaine Allègre
- Bd Chanzy
- Rue Célerier
- Rue des Marins
- Rue des Jardins



SECTEUR PEREIRE ABATILLES

Existant

- Allée Jean Balde
- Av. Maurice Martin
- Av. Guy de Maupassant
- Av. du Parc (face aux tennis et la jonction de l'allée des Arbousiers)
- Av. des Abatilles (devant l'école)

Extension

- Av. du Parc Pereire
- Allée des Fleurs
- Allée Raoul Laborderie
- Av. des Abatilles (reste du linéaire)
- Av. du Parc (reste du linéaire)
- Allée Roger Touton
- Allée des Arbousiers



SECTEUR CENTRE-VILLE

Existant

- Bd de la Plage (entre le Casino et la place Thiers)
- Rue Claude Bouscau
- Rue Léon Cigarroa
- Bd Veyrier Montagnères
- Cours Tartas (proximité des écoles Osiris et Paul Bert)
- Bd du Général Leclerc (entre la place de Verdun et la Gare)

Extension

- Rue du Professeur Jolyet
- Bd de la Plage (entre la rue du Professeur Jolyet & l'allée de la Chapelle)
- Av. du Général de Gaulle
- Bd du Général Leclerc (entre la Gare et le MA•AT)
- Av. Gambetta
- Cours Héricart de Thury (entre l'av. du Général de Gaulle et l'av. Gambetta)
- Cours Lamarque de Plaisance (entre l'av. Gambetta et la rue François Legallais)
- Cours Tartas (reste du linéaire)
- Bd Marcel Gounouilhou
- Rue Roger Expert
- Av. Lamartine
- Rue Molière
- Rue François Legallais
- Rue Jehenne
- Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
- Rue Francis Lanine
- Rue Ravaux
- Rue Danremont
- Rue Dumora
- Rue Lafont
- Rue Lucien Pinneberg
- Place Carnot
- Rue du Commandant Jean Sensevin
- Rue Georges Méran



SECTEUR VILLE D'HIVER

Existant

- Av. Roland Dorgelès / Av. du Dr Lorentz Monod
- Rue des Grands Chênes
- Rue Albert 1^{er} (partie médiane)
- Cours Desbiey (entre rue Georges Méran et av. Victor Hugo)
- Av. Régnauld (bas du parc Mauresque)
- Allée des Dunes

Extension

- Parking des Grands Chênes
- Rue Albert 1^{er} (reste du linéaire)
- Cours Desbiey (reste du linéaire)
- Av. Michel de Montaigne
- Rue du Lycée
- Av. Victor Hugo
- Allée Bouillaud
- Allée Anglicane
- Promenade des Anglais
- Av. Régnauld (reste du linéaire)
- Allée Fénélon
- Av. des Martyrs de la Résistance



SECTEUR MOULLEAU

Existant

- Bd de la Côte d'Argent (de la M' du Moulleau à la limite de commune avec le Pyla)
- Av. Saint-François Xavier (face à l'école)

Extension

- Av. Saint-François Xavier (entre Bd de la Côte d'Argent et l'école)
- Av. Louis Garros
- Bd de la Côte d'Argent (partie de voie comprise entre le giratoire Théophile Gautier et la M' des Abatilles)
- Allée Gabriele d'Annunzio

Article de Lucie Borralho